



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 MAI 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi deux mai deux mille seize, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale et monsieur Jacquelin Millette, inspecteur municipal.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**16-05-092 POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant le point suivant :

18 - Appui – Municipalité de Notre-Dame-du-Laus – Demande de statu quo – Collecte des bacs noirs – RIDL

**16-05-093 POINT 4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2016**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016 soit approuvé.

16-05-094

**POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – AVRIL 2016**

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1600069 à D1600093, totalisant 10 386,33 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2016;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1600157 à CP1600201, totalisant 89 225,63 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2016;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

16-05-095

**POINT 6
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- Du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Aide financière pour l'année 2016 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
- De l'organisme « Les Sentiers nature de Chute-Saint-Philippe » - Création d'un réseau de salles de spectacles *Petits diffuseurs-découvreurs d'Antoine-Labelle*.
- De la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) – Rejet de la demande de monsieur Denis Lussier – Projet de construction de mini-entrepôts – Lot 2-P – Rang 3 – Canton de Décarie.

**POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques citoyens, trois (3), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

16-05-096

**POINT 8
ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 09-132
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT
DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

ATTENDU QUE l'adoption du présent règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le règlement portant le numéro 16-168 modifiant le règlement 09-132 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL**

RÈGLEMENT 16-168

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 09-132
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS
DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

ATTENDU QUE le 24 mars 2016 est entré en vigueur le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1;

ATTENDU QUE ledit règlement prévoit que cette taxe sera augmentée de 0,40 \$ à 0,46 \$ par mois à compter du 1^{er} août 2016;

ATTENDU QUE le gouvernement a fixé au 20 mai 2016 le délai pour que les municipalités adoptent et transmettent au ministre un règlement décrétant les modifications nécessaires pour rendre leur règlement conforme à celui du gouvernement;

ATTENDU QUE l'adoption dudit règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Lévesque, et unanimement résolu que le règlement suivant soit adopté et dans lequel le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.- L'article 2 du règlement 09-132 est remplacé par le suivant :

« **ARTICLE 2.-** À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex par ligne d'accès de départ. »

ARTICLE 2.- Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale

Avis de motion : N/A
Adoption : 2016-05-02
Entrée en vigueur:

POINT 9
DÉPÔT – TEXTES – CIRCUIT HISTORIQUE DE LA ROUTE DU LIÈVRE ROUGE

Madame la Conseillère, Manon Cadieux, dépose aux membres du conseil, pour discussion, les textes sur l'histoire de Mont-Saint-Michel qui seront publiés dans le cadre du « Circuit historique de la Route du Lièvre Rouge ».

Les membres du conseil félicitent madame Cadieux et les bénévoles du comité pour leur magnifique travail.

POINT 10
DÉPÔT – RÉSULTATS DES ANALYSES DU LAC GRAVEL – ANNÉE 2015

Le conseil prend acte du rapport concernant les résultats d'analyses du Lac Gravel pour la saison estivale 2015 faites dans le cadre du « Réseau de surveillance volontaire des lacs » et transmet par l'Association des résidents et riverains du Lac Gravel.

16-05-097

POINT 11
STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL – SERVICE ADMINISTRATIF

ATTENDU QU'un stage est une étape importante pour les jeunes adultes qui entreront sur le marché du travail dans un avenir rapproché et qu'il leur permettra d'acquérir une ouverture sur le monde municipal;

ATTENDU QUE plusieurs établissements scolaires offrent des programmes de formation pour lesquels il est possible d'accueillir un stagiaire;

ATTENDU QUE ces élèves proviennent de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes ou de la formation professionnelle et qu'ils sont la relève de demain;

ATTENDU QUE ce stage est rémunéré et que la Municipalité peut bénéficier d'une aide financière sous forme de crédit d'impôt remboursable;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité accueille un stagiaire afin de contribuer à sa formation professionnelle dans le milieu municipal.
2. La directrice générale soit autorisée à effectuer le suivi du programme et à signer tous les documents à cet effet.

16-05-098

POINT 12
DEMANDE D'ADHÉSION 2016-2017 – LOISIRS LAURENTIDES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'adhésion pour l'année 2016-2017 de Loisirs Laurentides;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel avise Loisirs-Laurentides qu'elle ne donnera pas suite à sa demande d'adhésion 2016-2017.

16-05-099

**POINT 13
DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES – FINISSANTS 2016 – CENTRE CHRIST-ROI – ÉDUCATION DES ADULTES**

ATTENDU la demande de bourse d'études aux finissant(e)s 2016 du Centre Christ-Roi, datée du 15 avril 2016;

ATTENDU QU'une bourse pourrait être remise à un(e) étudiant(e) finissant(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. QU'une bourse de 300 \$ soit offerte au Centre Christ-Roi – Éducation des adultes, pour remettre à un(e) étudiant(e) finissant(e) de Mont-Saint-Michel qui aura démontré du sérieux et de la persévérance dans sa formation et qui continuera ses études pour obtenir un D.E.P. ou un D.E.C.
2. Dans l'hypothèse où aucun finissant méritant ne proviendrait de notre municipalité, la bourse ne serait pas octroyée et remise à la municipalité. Ce montant sera versé au moment où nous aurons été informés qu'il y aura un(e) étudiant(e) éligible à recevoir cette bourse.

16-05-100

**POINT 14
FORMATION FQM – AGIR EN TANT QU'ÉLU POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE SA COMMUNAUTÉ**

ATTENDU QUE le 30 avril dernier se tenait la formation suivante : « Agir en tant qu'élu pour assurer le développement de sa communauté » à Lac-des-Écorces;

ATTENDU QUE monsieur le maire, André-Marcel Évêquoz, a participé à cette formation donnée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 373,67 \$, taxes incluses, pour la formation « Agir en tant qu'élu pour assurer le développement de sa communauté » qui s'est tenue le 30 avril dernier à Lac-des-Écorces, ainsi que les dépenses inhérentes, sur présentation des pièces justificatives.

16-05-101

**POINT 15
AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – GROUPE QUÉBECO INC.– PROJET F-1415198**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé le règlement d'emprunt 15-163 pour des travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité est admissible à l'aide financière du MAMOT dans le cadre du programme « PRIMEAU » pour ledit projet;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 15-09-131 la Municipalité a octroyé le contrat des travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable à « Groupe Québeco inc. »;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise le paiement à « Groupe Québéco inc. » tel que décrit au décompte progressif 07, préparé par les Consultants SM inc., daté du 27 avril 2016, au montant de 92 095,75 \$, taxes incluses.
2. Cette dépense soit imputée au règlement numéro 15-163.

POINT 16
INFORMATION – RÈGLEMENT DE ZONAGE – ROULOTTES –
RÉGLEMENTATION DES ABRIS MOUSTIQUAIRES

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

POINT 17
INFORMATION – PROJET DE RÉPARATION DU PONT RAPIDE DES
CÈDRES - MTMDET

Le maire fait le point concernant le projet de réparation de la structure du pont du Rapide-des-Cèdres. Le MTMDET procèdera à l'automne prochain à des travaux de réparations minimales permettant de lever les restrictions à la circulation en attendant le projet de réparations majeures ou le remplacement de tablier ou reconstruction du pont.

16-05-102

POINT 18
APPUI – MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS – DEMANDE DE
STATU QUO – COLLECTE DES BACS NOIRS - RIDL

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) projette de réduire le nombre de collectes des bacs noirs de deux à une fois par mois à compter de 2017;

ATTENDU QUE, si cette initiative s'inscrit avec un certain niveau de perturbation pour le résidentiel, nous sommes d'avis qu'il en va autrement pour les secteurs commercial et industriel;

ATTENDU QUE nous sommes conscients des objectifs du plan de gestion 2016-2020, mais qu'il ne faut pas précipiter, sachant que les bacs bruns ne sont pas encore distribués aux commerces;

ATTENDU QU'au niveau commercial et industriel, cette nouvelle politique commande une réorganisation des structures et une réaffectation de la gestion pour en arriver à une réorganisation optimale;

ATTENDU QUE nous sommes d'avis que le statu quo devrait être maintenu pour 2017, laissant ainsi le temps à tous les partenaires de s'adapter et d'assurer une transition harmonieuse et efficace, sans entraver les objectifs du plan de gestion;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel demande au conseil d'administration de la RIDL de conserver le statu quo et de reporter à 2018 la politique projetée quant à la collecte des bacs noirs, à tous le moins, pour les secteurs commercial et industriel afin de permettre une adaptation et une transition harmonieuse et efficace, et ce, sans entrave au plan de gestion.

- 2.- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle et aux municipalités membres de la RIDL pour considération et appui.

POINT 19
VARIA – PAROLE AU CONSEIL

- A) Convocation aux administrateurs – Comité des Sports de Mont-Saint-Michel
Les administrateurs du comité vont recevoir une convocation à une séance spéciale du comité afin de changer la raison sociale du Comité des Sports et nommer des nouveaux administrateurs.

- B) Pancartes - Publicité
Monsieur le conseiller Pascal Bissonnette informe les membres du conseil des prix concernant la fabrication de pancartes pour publiciser les activités de la municipalité. Les panneaux seront installés à l'entrée du Parc du Village.

Également, la Municipalité procédera à l'installation de pancartes pour annoncer la halte Wi-Fi et de la colonne Morris pour le circuit historique de Mont-Saint-Michel.

- C) Service sécurité incendie
Le maire informe les membres du conseil qu'il fait présentement du recrutement pour l'embauche d'un autre pompier et informe qu'une entraide pour des interventions dans les TNO serait possible suite à une entente avec les autres services sécurité incendie de Ferme-Neuve et de Sainte-Anne-du-Lac.

- D) Jour de la Terre
Le conseil désire faire appel à des bénévoles pour planifier le « Jour de la Terre » pour le dimanche 15 mai prochain.

- E) Travaux de bordures de rues dans le village
Monsieur le conseiller Aurèle Cadieux informe le conseil que des travaux de réfection des bordures de rues sont à prévoir à l'automne dans le village. Les contribuables seront avisés desdits travaux par le bulletin municipal de septembre prochain.

- F) Terrain de tennis
Monsieur le conseiller Pascal Bissonnette demande que des travaux de nettoyage soient effectués en bordure du terrain de tennis. L'inspecteur municipal procédera auxdits travaux.

16-05-103

POINT 20
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21 h 15.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale